

Communauté de Communes du Bas-Chablais
Service Gestion des Déchets

P.L.U de la commune de Nernier
ANNEXE SANITAIRE PARTIE DECHETS

Collecte des Ordures Ménagères :

La compétence de collecte des ordures ménagères est gérée par la communauté de communes du Bas-Chablais. Le ramassage s'effectue par camion-benne via des entreprises spécialisées. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la collecte est réalisée par deux entreprises :

- Les communes de Bons-en-Chablais, Ballaison, Loisin et Veigy sont collectées par l'entreprise CSP (entreprise située à Brenthonne),
- Les autres communes sont collectées par Ortec (entreprise située à Thonon).

La collecte s'effectue en porte à porte. Elle a lieu une fois par semaine pour les ménages : le lundi. Chaque ménage doit se procurer son propre bac. Le conteneur doit être présenté en bordure de voie publique la veille au soir et rentré immédiatement après le passage de la benne. Il est nettoyé et entretenu par son propriétaire. Toute dégradation doit être signalée au prestataire.

Les déchets assimilés aux ordures ménagères (déchets des professionnels) sont collectés en même temps que la tournée des ménages dans le cadre de la redevance spéciale et donnent lieu à une convention entre la collectivité et le professionnel. Une tournée supplémentaire est organisée en juillet et en août pour les professionnels. Le montant de cette redevance est calculé en fonction du volume collecté. Les professionnels ayant contractualisé avec la collectivité ou avec une entreprise spécialisée peuvent bénéficier d'une exonération de TEOM.

Les tonnages collectés en 2011 s'élèvent à 9600 tonnes, soit environ 300 kg/hab/an. Ce volume a tendance à légèrement augmenter. Pour Nernier, le tonnage collecté est estimé à environ 135 tonnes par an.

Collecte des déchets recyclables :

Les déchets recyclables sont collectés en apport volontaire. Trois flux sont séparés :

- le verre,
- le papier,
- les emballages légers (cartonnettes, plastiques, aluminium, acier, emballages liquides alimentaires).

Les tonnages collectés en 2011 s'élèvent à :

- 308 tonnes d'emballages,
- 1055 tonnes de papier,
- 1640 tonnes de verre.

Pour la commune de Nernier, 7.62 tonnes d'emballages ont été collectées en 2010 et 8.57 tonnes en 2011, soit une augmentation de 12 %.

Les emballages sont triés dans un centre à Cranves-Salles avant d'être acheminés dans les usines de recyclage. Une recette est versée à la collectivité pour chaque matériau recyclé.

Le taux d'équipement de la commune en conteneur de tri est très satisfaisant. Les dotations sont les suivantes :

- 1 conteneur pour 150 habitants en emballages,
- 1 conteneur pour 230 habitants pour le verre,
- 1 conteneur pour 230 habitants pour le papier.

Déchetteries :

Les habitants du Bas-Chablais peuvent accéder aux trois déchetteries intercommunales :

- Sciez, chemin de l'Effly,
- Douvaine, avenue du Lac,
- Bons en Chablais, zone des Bracots.

Les déchets qui ne peuvent pas être collectés dans les ordures ménagères sont à déposer en déchetteries :

- encombrants,
- déchets verts,
- cartons,
- ferrailles,
- bois,
- gravats,
- déchets électroniques,
- déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, huiles, batteries)
- piles,
- lampes,
- néons,
- déchets de soins.
- plâtre (Sciez uniquement)
- pneus
- textiles
- capsules de Nespresso®

Les particuliers munis d'une vignette peuvent déposer gratuitement 2m³ de déchets par jour.

Les professionnels peuvent déposer également jusqu'à 2m³ par jour. Les dépôts sont payants en fonction du matériau et du volume.

Les collectes les plus importantes concernent les déchets verts (3800 tonnes /an), les gravats (2400 tonnes / an) et les encombrants (2100 tonnes /an)

Autres services :

Compostage individuel et collectif.

La collectivité propose des composteurs domestiques dans le but de valoriser en compost la part fermentescible des ordures ménagères. Les particuliers peuvent choisir un modèle de 400 litres ou de 600 litres en bois ou en plastique contre une participation de 20 ou 25 euros.

Des sites de compostage collectif ont été mis en place sur les communes d'Anthy, Douvaine, Massongy. Pour chaque site, trois composteurs sont mis à disposition des usagers :

- un pour déposer les déchets fermentescibles,
- un pour stocker des déchets ligneux (écorce) à mélanger avec chaque dépôt,
- un pour la maturation du compost dès que le 1^{er} bac est plein.

D'autres sites sont à l'étude.

Redevance incitative

Un quartier de Douvaine (650 foyers) teste la redevance incitative avec une collecte des ordures ménagères en apport volontaire et système de pesée intégré. Une dizaine de conteneurs sont accessibles avec un « pass » qui identifie les usagers.

Si ce test est concluant en terme de tonnages, fiabilité du matériel et satisfaction des usagers, il pourrait être étendu à toute la communauté de communes. Ainsi, une collecte en porte à porte des ordures serait remplacée par une collecte en apport volontaire. Un travail de réserve foncière peut être demandé aux communes adhérentes afin d'anticiper les futurs emplacements (voir annexe ci-jointe pour la surface d'emprise au sol).

Projets

Collecte des textiles

Une collecte des textiles sera mise en place à partir de 2012 avec l'entreprise a but socio-économique « le Relais ». Des conteneurs seront disposés en déchetterie et dans chaque commune afin de collecter les textiles, maroquinerie et chaussures. La mise à disposition et la collecte des conteneurs seront entièrement gratuites.

Broyage à domicile.

Un service de broyage à domicile devrait être fonctionnel en automne 2012. Le principe est de mandater une entreprise ou une association d'insertion dans le but d'intervenir chez les particuliers qui le désirent afin de broyer et valoriser sur place les tailles ou végétaux. L'objectif est aussi de désengorger les déchetteries en apport de déchets verts.

Déplacement de la déchetterie à Douvaine

La déchetterie à Douvaine sera déplacée et restructurée. Une gestion séparée des végétaux devrait être mise en place.

Extension de la déchetterie de Bons

La déchetterie à Bons sera agrandie à partir de 2013. Le quai devrait être allongé dans le but de mettre à disposition des bennes supplémentaires.

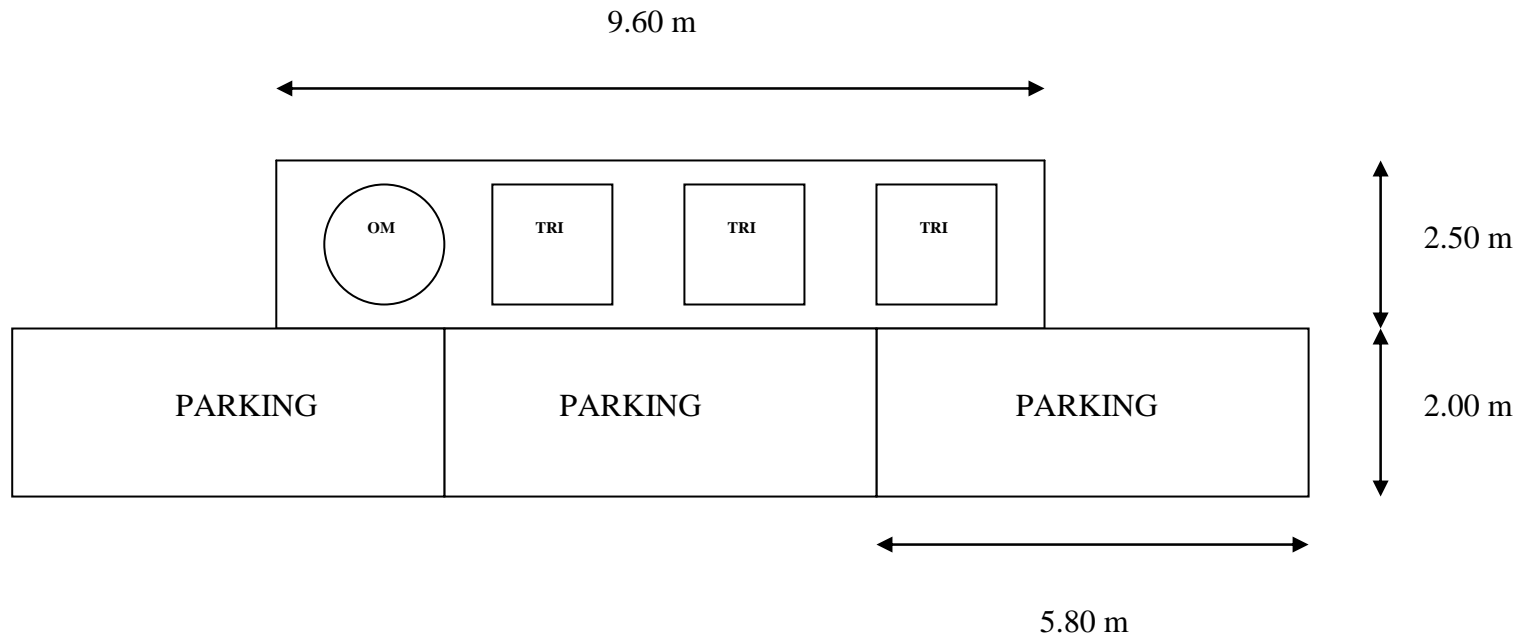
Conclusions / recommandations :

La communauté de communes incite fortement les communes à prévoir des zones d'emplacement pour insérer du mobilier urbain en vue de collecter les déchets recyclables et non recyclables. Il est nécessaire d'aborder ce point en terme d'espace collectif (compostage, tri des déchets) et non plus en terme de bacs individuels. Ces point doivent être intégrés en amont des projets urbains et des révisions de PLU afin qu'ils aient toute leur place dans la commune et qu'ils soient à proximité des habitants.

Les dotations à respecter sont les suivantes : un point de tri pour 250 personnes maximum et un point de collecte des ordures ménagères (dans le cadre de la redevance) pour 110 personnes maximum.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS CHABLAIS

Redevance Incitative : Plan type pour un point de collecte
OM + tri.



Aire totale : $17.4 \text{ m} * 4.5 \text{ m} = 78.3 \text{ m}^2$